vinetur

La Bourse de Treviso abaisse de 0,30 € par ETG les prix indicatifs des vins IGT Merlot et Cabernet

Le bulletin du 17 novembre affichait le Merlot entre 5,00 et 5,50 € par ETG et le Cabernet entre 6,00 et 7,00 €

mercredi 18 novembre 2026



Le bulletin officiel de la Bourse de marchandises de Treviso a abaissé les fourchettes indicatives des prix producteurs des vins Merlot et Cabernet bénéficiant d'une indication géographique dans le nord-est de l'Italie. Les deux catégories ont reculé de

0,30 € aux deux extrémités de leur fourchette entre le 10 novembre et le mardi 17 novembre.

Sur le marché à la production de Treviso, le Merlot IGT s’affichait entre 5,00 et 5,50 € par ETG le mardi 17 novembre, contre 5,30 à 5,80 € le 10 novembre. Cela correspond à une baisse de 5,66 % au bas de la fourchette et de 5,17 % à son sommet.

Le Cabernet IGT s’affichait entre 6,00 et 7,00 € par ETG le mardi 17 novembre, contre 6,30 à 7,30 € le 10 novembre. Cela représente une baisse de 4,76 % au minimum et de 4,11 % au maximum.

Ces chiffres proviennent de la Borsa Merci di Treviso, qui publie des bulletins officiels sur les marchés des produits agricoles et viticoles de la province de Treviso, dans la région de Vénétie, au nord-est de l’Italie. Dans ce cas, le bulletin relève des cotations de référence pour des vins conventionnels au stade de la production, départ cave et hors TVA.

L’unité utilisée dans le bulletin est l’ETG, abréviation italienne désignant les euros par hectolitre et par degré d’alcool. Les catégories Merlot et Cabernet concernent des vins titrant de 10 % à 12 % vol.

Les cotations ne renvoient pas à une seule appellation d’origine protégée. Le bulletin regroupe les prix par cépage et ne publie pas de valeurs distinctes pour chaque indication géographique. Pour les entrées Merlot et Cabernet, les fourchettes publiées couvrent les vins commercialisés sous les indications géographiques Marca Trevigiana, Veneto et Trevenezie, utilisées dans le nord-est de l’Italie. Les chiffres présentés constituent donc des références générales du marché pour chaque cépage, et non des cotations distinctes pour chaque indication.

L’évolution entre le 10 et le mardi 17 novembre est uniforme pour les quatre points de comparaison. Les cotations minimale et maximale du Merlot ont chacune diminué de 0,30 € par ETG, et la même variation absolue a été enregistrée pour le Cabernet. Malgré cette baisse, le Cabernet a continué de s’échanger à un prix supérieur à celui du Merlot sur l’ensemble de la fourchette publiée.

Le bulletin de Treviso donne un aperçu utile du climat des prix à la production, mais comporte des limites que la Bourse précise elle-même. Le document indique que les cotations sont des références indicatives et qu’elles ne sont pas étayées par des justificatifs de transactions réalisées. Elles ne doivent donc pas être considérées comme des prix moyens de transactions, et ne suffisent pas à prouver l’existence d’une tendance de plus long terme.

Les documents associés au bulletin du mardi 17 novembre ne fournissaient ni comparaison annuelle ni évolution cumulée. Le mouvement documenté se limite à la période du 10 au mardi 17 novembre, durant laquelle les fourchettes indicatives des deux catégories de vins rouges ont baissé sur le marché de Treviso.